

A Paris le 8. Septembre 1805<sup>5</sup>.

Muelle, ancien Agent Diplomatique,

A Monsieur Jefferson, Président  
du Congrès des Etats-Unis de l'Amérique.

Monsieur

Je m'empresse de vous envoyer une copie  
au net de mon Ouvrage, telle enfin que j'aurais  
désiré la première; puisse-t-elle vous parvenir  
et que mon hommage vous soit ainsi présenté  
sous une forme plus digne de votre attention!

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur

Votre très humble, et  
très obéissant Serviteur  
Muelle

rue des Moineaux, butte  
des Moulins, N<sup>o</sup>. 10.

Ruelle. Sep. 8. 05. Paris. vol 2 Sep. 15.

# Principaux Apperçus de la Constitution Beninoise.

- 1<sup>o</sup> un gouvernement dont les Membres ne peuvent jamais agir contre les intérêts du Peuple, sans être bientôt révoqués.
  - 2<sup>o</sup> L'exercice de ce Droit de révocation attribué aux Assemblées qui les ont élus, et complètement garanti, tant par la consistance donnée à ces Assemblées, que par la séparation des Pouvoirs et celle des forces militaires elles mêmes.
  - 3<sup>o</sup> Le Pouvoir Exécutif, divisé en quatre parties et réduit à la seule attribution de faire exécuter les lois.
  - 4<sup>o</sup> Les Impôts fixés de manière qu'aucun ne sorte que sur des propriétés ou des professions d'espèces lucratives.
  - 5<sup>o</sup> Le Commerce et L'Industrie délivrés pour toujours de toutes barrières et de tous Aeylemens, autres que ceux de simple police.
  - 6<sup>o</sup> Les bases des Relations avec les Nations étrangères posées immuablement et cimentées par un intérêt réciproque.
  - 7<sup>o</sup> Les Emprunts d'Etat prohibés.
  - 8<sup>o</sup> Une Nation dont tous les Citoyens sont dressés aux armes dès l'enfance, mais un gouvernement tout pacifique, et la Constitution elle-même la semence d'une paix perpétuelle.
  - 9<sup>o</sup> La Religion épurée de manière à devenir celle de prédilection pour tout le genre humain.
  - 10<sup>o</sup> Le Peuple en exercice perpétuel de sa souveraineté, par les privilèges de ses Assemblées Electorales, par conséquent en jouissance perpétuelle de ses droits, et en possession perpétuelle de tous les moyens de prospérité.
-